

Facteurs explicatifs de la traite des enfants au Bénin

Jean ADANGUIDI^a et Appolinaire TOLLEGBE^b

^a *Faculté des Sciences Economiques et de Gestion – Université d'Abomey-Calavi. 03 BP
0984 Cotonou, Bénin*

Email : adanguidj@yahoo.fr

^b *Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. BP 323. Cotonou, Bénin*

Email : tollegbe@yahoo.fr

Résumé : L'objectif de cet article est d'analyser les déterminants du phénomène de la traite des enfants au Bénin à l'aide d'un modèle de régression logistique. Les résultats obtenus révèlent que les facteurs les plus déterminants dans l'explication de la traite interne des enfants sont: le sexe du chef de ménage, la situation matrimoniale du chef de ménage, le niveau de vie du ménage, le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage, la survie des parents de l'enfant et la scolarisation de l'enfant. Nos résultats révèlent que les facteurs liés à l'enfant ont un pouvoir explicatif plus élevé que les facteurs liés au ménage.

Mots clés : *Traite des enfants – Bénin – régression logistique – travail des enfants*

Classification JEL: *D1 – J1 – J6*

Explanatory factors of trafficking children in Benin

Abstract: The objective of this paper is to analyze the determinants of child trafficking in Benin using a logistic regression model. The results show that the most important factors in explaining the internal trafficking of children are gender of the head of the household, marital status of the head of the household, living standard of the household, the relationship between the child and the head of the household, the survival of the child's parents and the child's education. Our results show that factors related to the child have predictive power higher than factors related to household.

Keywords: *Child trafficking – Benin – logistic regression – child Labour*

JEL classification: *D1 – J1 – J6*

1. Introduction

La traite des enfants est un phénomène ancien et complexe. Ce fléau a pris plus d'ampleur au Bénin dans les années 80 suite à la forte demande de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans le secteur informel aussi bien à l'intérieur du pays que dans les pays limitrophes.

Selon Plan-Bénin (2007)¹, « *traditionnellement, les enfants de la campagne sont envoyés chez des proches en ville pour aider aux tâches ménagères, mais aussi pour avoir une vie meilleure. Ils peuvent aller à l'école, apprendre un métier et peut-être même trouver un conjoint avec qui se construire un meilleur avenir* ». Le déplacement d'une région à une autre, d'un pays à un autre n'avait aucune coloration d'exploitation économique de l'enfant.

L'historique de la pratique du phénomène de "*vidomègon*", qui signifie littéralement en français « enfant placé chez autrui » remonte à des dizaines de décennies au Bénin. A cette époque, les enfants issus d'un ménage étaient éduqués par toute la société. Ils pouvaient alors très jeunes quitter leurs parents géniteurs pour être accueillis par un membre proche de la famille qui leur procurait soins et éducation de façon digne selon les règles de la société (Aide et Action, 2005).

Mais malheureusement, cette pratique est aujourd'hui détournée de ses objectifs dans le but de réaliser des profits. La manifestation d'une solidarité collective a déserté les lieux au profit d'une activité purement commerciale dont le seul et unique objet de transaction est l'enfant. Selon Plan-Bénin (2007), « *des trafiquants les enrôlent comme main-d'œuvre dans les plantations et les carrières, comme travailleurs sur les marchés, etc.* ».

Dans le souci de mieux appréhender ce phénomène, qui piétine la valeur morale et les droits de l'enfant afin d'engager des actions de lutte, le Bénin a ratifié en 2001 le protocole de Palerme de 2000. Dans cette optique, au niveau national, plusieurs textes de lois répressifs ont été votés mais peu de dispositions ont été prises pour promouvoir leur application effective. Par ailleurs, au Bénin, plusieurs dispositions et structures ont été mises en place pour lutter contre la traite des enfants. Au nombre des politiques et programmes en cours depuis 2006 pour lutter contre la traite des enfants au Bénin, on peut citer entre autres :

- la création, l'installation et le renforcement des capacités d'intervention des comités locaux de lutte contre la traite des personnes avec l'appui financier et matériel de l'UNICEF, l'USAID et la DANIDA ;
- l'établissement des actes de naissance avec l'appui de PLAN-BENIN ;
- l'adoption des enfants avec l'appui de Terre Des Hommes (TDH) ;
- le maintien des filles à l'école avec l'appui du PAM ;

¹ <http://www.planbelgique.be/que-fait-plan/priorite-enfants/protection-et-renforcement-des-capacites-des-enfants-vulnerabilises/traite-des-enfants-au-benin>.

- la protection des droits de l'enfant avec le soutien de CARE International ;
- la promotion et le soutien aux actions de lutte contre la traite par Catholic Relief Service (CRS) ;
- l'appui à l'éducation par Aide et Action, World Education et IFESH-Bénin ;
- le parrainage d'enfants par Borne Fonden ;
- le Ministère en charge de la famille et de la solidarité du Bénin, travaille également en collaboration avec les ONG intervenant dans le domaine de la protection des enfants pour favoriser la réinsertion des enfants victimes de la traite rapatriés, à travers la scolarisation et l'apprentissage.

Malgré ce dispositif, la traite des enfants continue d'être légion. En effet, l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Bénin (ENTE-Bénin) a permis d'estimer à environ 67 437 le nombre d'enfants victimes de la traite en 2008. Il est important de préciser que ces chiffres ne prennent pas en compte les enfants béninois victimes de la traite à l'étranger dans les pays limitrophes. Malgré l'insuffisance de données sur l'ampleur de la traite des enfants, les données parcellaires disponibles montrent une persistance du phénomène. Selon une étude réalisée par l'UNICEF en 2006, 92% des enfants victimes de la traite étaient victimes de la traite interne (UNICEF 2007).

Le rapport de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants comme les autres études sur le travail et/ou la traite des enfants, présentent les résultats de façon descriptive sans mettre en évidence les relations de causalité entre les différentes variables explicatives.

L'objectif de cet article est d'analyser les déterminants du phénomène de la traite des enfants au Bénin au niveau des départements puis au niveau national.

La suite de l'article est organisée de la façon suivante : dans la Section 2, nous allons présenter la revue de littérature ; la Section 3 sera consacrée à la méthodologie de l'étude et la Section 4 discute les résultats de l'étude.

2. Revue de littérature

Les recherches théoriques sur les déterminants de la traite des enfants sont très peu explorées dans la littérature économique. Cependant, les éléments pouvant expliquer la traite des enfants peuvent se référer à la théorie de Van et Basu (1998), la théorie du capital humain et la Théorie féministe.

2.1. La théorie de Van et Basu (1998)

La théorie de Van et Basu fournit une explication économique du travail des enfants. Cette théorie se fonde sur la pauvreté ou le niveau de vie des ménages pour expliquer le travail des enfants. Elle est basée sur deux axiomes fondamentales : « l'axiome de luxe » et « l'axiome de substitution » (Basu et Van 1998). L'axiome de luxe se fonde sur un présupposé comportement altruiste des parents. Il postule qu'une famille fera travailler ses enfants à condition que son revenu sans celui de ses enfants soit relativement faible. En d'autres termes, les parents retireraient leurs enfants du travail aussitôt que leurs propres revenus leur permettraient d'assurer la survie du ménage.

Selon Van et Basu (1998), tout ménage vise à maximiser son utilité économique. Ainsi, aussi longtemps que la situation économique permet aux parents de subvenir aux besoins de leurs familles, les enfants, eux, pourront se consacrer à d'autres activités comme l'éducation et les loisirs. Mais, dès que cette dernière se détériore, les parents recourent à la main-d'œuvre de leurs enfants pour maintenir le niveau de vie du ménage.

L'axiome de substitution suppose que les enfants sont des suppléants parfaits à la force de travail des adultes; ce qui veut dire que l'entreprise ou la firme peu employer indifféremment la main-d'œuvre infantile et la main-d'œuvre adulte, le rendement entre ces deux forces de travail est le même. Selon ces deux auteurs, le salaire sur le marché du travail est déterminé en fonction de l'offre et de la demande du travail. A cet effet, compte tenu de l'infériorité du salaire des enfants par rapport à celui des adultes, l'employeur aura tendance à préférer la main-d'œuvre infantile que celle adulte pour une même productivité du travail. C'est ce qui fait que plusieurs employeurs mettent les enfants au travail dans le but d'exploiter leur force de travail.

Van et Basu montrent deux équilibres possibles : le premier concerne le « good economy » c'est-à-dire une économie dans laquelle le salaire du décideur est suffisamment élevé pour maintenir l'enfant en dehors du marché de travail. Cette situation s'apparente à celle des pays développés où les salaires des adultes sont suffisamment élevés pour que les parents puissent se passer du revenu des enfants. Le deuxième équilibre concerne le « bad economy ». Dans cette économie, l'interaction des deux hypothèses (pauvreté et substitution) contribue à la détérioration du niveau de vie du ménage. Le salaire des parents est trop faible pour leur permettre d'offrir du loisir pour les enfants. Dans ce cas, la pauvreté des parents conduit les enfants sur le marché du travail.

Ce modèle présente toutefois quelques insuffisances. La substituabilité du travail des enfants à celui des adultes n'est pas toujours vraie car, selon Diallo et Koné (2001), il est difficile d'admettre que les travailleurs (enfants et adultes) sont

substituables du fait des disparités dans les niveaux de qualification². En outre, l'absence d'échelle d'équivalence entre les niveaux de consommations des adultes et des enfants peut générer des résultats biaisés. Enfin, cette théorie est basée sur l'expérience d'une firme or, dans le contexte africain, les enfants travaillent généralement comme des aides familiaux dans des exploitations agricoles rarement structurées et parfois aussi en tant que assistants domestiques.

2.2. Théorie du capital humain

Selon la théorie du capital humain (Schultz 1961 et Becker 1962), la formation, l'éducation et la santé, qui sont des investissements en capital humain, jouent le même rôle que le progrès technique dans la théorie du capital physique: elles augmentent la productivité marginale du facteur de production concerné. Selon ces auteurs, tout individu gestionnaire de son capital humain apprécie l'opportunité d'y investir en comparant le coût de l'investissement aux gains actualisés³ qu'il pourra ensuite en retirer. Dans le cas de l'éducation d'un enfant, le coût est constitué des dépenses scolaires directes (frais de scolarité, de fournitures scolaires, etc.), des dépenses indirectes (argent de poche, uniformes, frais de transport, etc.) et des coûts d'opportunité (Atodjinou, 2009).

D'après cette théorie, l'éducation est plus demandée dans les sociétés où son rendement est plus élevé que son coût, c'est-à-dire que là où le fait d'avoir scolarisé un enfant rapporte plus ce qu'il en a coûté. Elle est moins demandée dans les sociétés et familles où l'éducation de l'enfant coûte plus qu'elle rapporte. Selon Diallo (2002), le travail des enfants est lié au faible rendement du système éducatif surtout sur son angle d'efficacité externe. En effet, les parents sont chargés d'assurer la survie et le développement de la famille. Pour cela, ils doivent arbitrer entre l'investissement des ressources disponibles dans le capital humain de leurs enfants et l'investissement dans le capital physique. Si l'éducation rapporte moins qu'elle coûte, l'investissement dans le capital humain des enfants l'emportera sur l'investissement dans le capital physique. Si l'éducation est faiblement productive, les parents congédieront automatiquement leur progéniture de l'école, investiront dans le capital physique et y utiliseront sans doute les enfants dans des activités productives.

Cependant, cette théorie contient quelques insuffisances. En effet, il est très difficile de d'apprécier le rendement futur de l'éducation actuelle; car l'éducation, et l'emploi qui en découle, varient largement selon la conjoncture et le pays.

² Les aptitudes physiques et mentales vont influencer les rendements individuels.

³ En tenant compte de la valeur de la monnaie au fil du temps.

2.3. Théorie féministe

D'une manière générale, la théorie féministe a attiré l'attention de plusieurs chercheurs sur le rôle déterminant des rapports de sexe. En effet, la théorie visant à expliquer le comportement procréateur en terme de stratégie familiale laisse implicitement entendre que la famille serait une unité homogène dans laquelle tous les membres contribueraient de façon égale aux activités de production et de reproduction, et que ces contributions seraient redistribuées sur une base égalitaire.

Elson (1982) suggère que la forme dominante du travail des enfants doit être comprise comme le résultat de l'influence et de l'interaction d'un certain nombre de « sources d'autorité », telles que l'autorité des hommes dans la famille, les exigences du système éducatif et les besoins du capital. Il s'en suit selon elle, qu'il serait heuristique que l'analyse de l'enfant au travail intègre le concept de « construction sociale d'une hiérarchie par l'âge ; d'un système de séniorité dans lequel les cadets, en tant que tels, ne peuvent atteindre un statut social plein » Elson (1982). L'absence de « séniorité » ne reflète ni ne suggère aucun « manque de capacité personnelle pour un comportement autonome » Elson (1982), mais plutôt que de telles capacités ne sont pas reconnues socialement. Donc, bien que l'on ne puisse imputer la séniorité aux relations économiques capitalistes en elles-mêmes ou par elles-mêmes, elles reflètent certainement cette catégorie idéologique et en deviennent des représentations. S'inspirant de cette analyse, Qvortrup (1985) déclare que « la situation objective des enfants dans la division sociale du travail justifierait, sur le plan théorique, que l'on attribue au groupe 'enfant', un statut ou une catégorie distincte ». Une telle proposition limite cependant la base économique du raisonnement de la théorie des classes et la remplace par une autre qui donne la primauté aux critères idéologiques et politiques. Alors que l'introduction des critères idéologiques et politiques est chose importante, ces éléments ne se situent pas sur un pied d'égalité avec les critères économiques qui demeurent les principaux déterminants des classes Wright (1978).

A la suite de ces développements théoriques, nous proposons dans le paragraphe suivant, les résultats de quelques contributions empiriques.

2.4. Quelques travaux empiriques

Selon un document de travail de l'OIT (2007), l'expérience acquise de nombreux projets visant à lutter contre la traite des enfants menés par l'OIT et d'autres organisations a montré que la question est beaucoup plus complexe et que ses causes, facteurs de risque et manifestations sont multiples. La pauvreté est généralement à la base de ce fléau, mais elle ne peut expliquer seule pourquoi certaines familles défavorisées sont victimes et d'autres non. La traite est la résultante d'une combinaison de plusieurs facteurs de risque aux points de départ, de transit et de destination. Au nombre de ces facteurs, on peut citer, l'analphabétisme des parents, la maladie ou le décès de l'un des principaux

soutiens de la famille, le chômage, la déscolarisation précoce des enfants victimes de la traite, l'absence d'inspection ou de maintien de l'ordre sur les lieux de travail et une demande spécifique de main-d'œuvre enfantine.

Les divers facteurs pouvant influencer le risque d'un enfant d'être victime de la traite ont été classés en cinq grands groupes comprenant les i) les facteurs de risque individuels ; ii) les facteurs de risque familiaux ; iii) les facteurs de risque externes et institutionnels ; iv) les facteurs de risque communautaires et v) les facteurs de risque sur le lieu du travail.

L'étude sur la traite des enfants à Madagascar a révélé que dans ce pays, le pourcentage d'enfants victimes de la traite interne augmente avec l'âge. En effet, pour les moins de 9 ans, ce phénomène touche 2% des enfants, atteint 5,6% pour la tranche d'âge 10 – 14 ans et s'élève jusqu'à 9,5% pour les enfants âgés entre 15 et 17 ans. Par ailleurs, la plupart des enfants victimes de la traite sont accompagnés par leurs parents à leur lieu de destination dans 46,5% des cas.

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE-2008) au Bénin révèle que 34,3% des enfants de 5-11 ans sont victimes de la traite⁴ contre 44,3% des enfants de 15-17 ans. Le même rapport informe que la traite des enfants est un phénomène rural et touche plus les filles. En effet, 72% des enfants victimes de la traite résident en milieu rural et 63% sont des filles. La forte proportion d'enfants susceptibles d'être victimes de la traite en milieu rural, pourrait s'expliquer par le fait que plus de la moitié (50,3%) des enfants susceptibles d'être en situation de la traite vivent dans des ménages dont le chef travaille dans le secteur agricole et l'agriculture est une activité essentiellement rurale. Aussi, quelques facteurs explicatifs du phénomène ont été brièvement mentionnés dans le rapport dont entre autres la force du pouvoir de décision des parents et des aînés, l'obligation d'obéissance des enfants aux parents, le non-respect du droit à l'expression des enfants. Cependant, plusieurs autres facteurs influencent simultanément les risques d'un enfant d'être victime de la traite, ce qui ne peut être mis en évidence qu'à partir des analyses multidimensionnelles.

Une autre étude du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en 2007⁵ estime à 40317⁶, le nombre d'enfants de 6-17 ans victimes de la traite résidant sur

⁴ Il s'agit en réalité des enfants susceptibles d'être en situation de traite. En effet, selon l'algorithme d'estimation des enfants victimes de traite, un enfant est victime de traite au sens strict, si cet enfant ne va pas à l'école, ne vit avec aucun de ses parents biologiques, a changé de commune (migration) et effectue des travaux à abolir (dommageables pour sa santé et son développement). Par contre un enfant est susceptible d'être victime de traite si cet enfant ne va pas à l'école, ne vit avec aucun de ses parents biologiques et effectue des travaux à abolir. On voit bien que dans ce cas, cela inclut des enfants dont on ne connaît pas le statut migratoire. Les estimations montrent que 13473 enfants sont victimes de la traite au sens strict tandis que 67437 sont victimes de la traite au sens large. (Voir rapport final ENTE-2008).

⁵ UNICEF, Etude Nationale sur la Traite des Enfants, 2007.

le territoire béninois, dont 86% de filles. 18,7% de ces enfants sont âgés de 6-9 ans, 46% de 10-14 ans et 35,3% sont âgés de 15-17 ans. Il s'agit pour la plupart (92,1%) d'enfants victimes de la traite interne. Dans la majorité des cas, il s'agit des enfants provenant de familles pauvres ayant une grande taille et qui n'ont pas été scolarisés (70%) ou déscolarisés (29,3%); le quart est composé des orphelins. L'analphabétisme, l'ignorance des textes et des risques encourus par l'enfant ont été également évoqués.

La pauvreté des ménages fait partie selon la littérature, des principaux facteurs explicatifs de la traite des enfants. Selon le rapport de l'UNICEF, la plupart des enfants victimes de la traite sont généralement issus de familles pauvres et de grande taille (70,7%). Le rapport national sur le travail des enfants au Bénin de 2008 révèle que 69% des enfants victimes de la traite sont dans des ménages appartenant aux trois premiers quintiles de niveau de vie notamment les pauvres et la classe moyenne INSAE (2009). La plupart des chefs de ces ménages (50,3%) sont des agriculteurs pour lesquels les enfants constituent une main-d'œuvre bon marché pour les travaux champêtres.

Dans une étude intitulée : La traite des personnes au Bénin : facteurs et recommandations, l'UNESCO (2007)⁷ a mis l'accent sur le rôle des frontières en matière de risques de la traite des enfants. Il ressort de ce document que « Les enfants et les personnes victimes de la traite partent de toutes les régions du Bénin mais les grands réservoirs sont les régions du Zou, l'Atacora/Donga, l'Ouémé/Plateau et le Mono/Couffo ».

D'une manière générale, l'UNESCO établit une typologie des facteurs explicatifs de la traite des enfants en distinguant les facteurs liés à l'offre d'une part et les facteurs liés à la demande d'autre part. Sur le plan mondial, au nombre des facteurs liés à l'offre figurent : les mariages précoces, la pauvreté, la violence (guerre civile, discriminations envers les femmes), le VIH/SIDA, l'absence d'enregistrement des naissances, l'absence ou la non mise en place d'un cadre normatif et législatif, le manque d'information, le placement des enfants, la polygamie, les mariages forcés, la décomposition des familles⁸, l'abandon de l'école, et l'illettrisme. Parmi ces facteurs, seuls la pauvreté, le dévoiement⁹ des traditions culturelles, le manque d'information, l'absence d'éducation, le non enregistrement des naissances, le VIH/SIDA et la faiblesse de prise en charge institutionnelle sont pertinents pour le Bénin.

⁶ Attention, ces résultats ne sont pas comparables avec ceux de l'ENTE-Bénin organisée par l'INSAE avec l'appui du BIT, car les deux enquêtes n'ont pas utilisé pas la même méthodologie pour estimer le nombre d'enfants victimes de traite.

⁷ UNESCO, « La traite des personnes au Bénin : acteurs et recommandations » document stratégique série Pauvreté N°14.3 (F), Paris 2007.

⁸ Cette décomposition peut être due au divorce, au décès de l'un ou des deux parents, à une séparation des parents.

⁹ Il s'agit de la pratique culturelle de placement ou de confiage des enfants.

Les facteurs liés à la demande regroupent : le besoin de main-d'œuvre non qualifié ou peu qualifiée, le tourisme et commerce sexuels, l'adoption, la demande en organes et parties du corps et le besoin d'enfants soldats dans les conflits armés. En dehors des enfants dans les conflits armés, tous les autres facteurs liés à la demande ci-dessus cités sont pertinents pour le Bénin.

En guise de synthèse, il convient de retenir de ce tour de la littérature, que la traite des enfants est influencée par un ensemble de facteurs qui sont propres à l'enfant, au ménage d'origine, à la communauté d'origine, à l'environnement institutionnel et aux conditions de travail. Cependant, en fonction de la nature des données disponibles dans la base de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants, tous ces domaines ne pourront pas être opérationnalisés.

3. Présentation des données et méthodologie de l'étude

Dans cette section, nous présentons d'abord les données et discutons ensuite la méthodologie d'analyse.

3.1. Présentation des données

Les données de cette étude proviennent de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) au Bénin réalisée en 2008. L'ENTE a couvert un échantillon de 271 grappes et a permis de toucher 5988 ménages avec environ 8479 enfants de 5-17 ans. Les résultats de cette enquête sont représentatifs au niveau national, départemental et par milieu de résidence. Deux questionnaires ont été utilisés au cours de cette enquête : un questionnaire ménage administré au chef de ménage et un questionnaire enfant administré à l'enfant. Un module « traite des enfants » a été ajouté au questionnaire enfant.

A partir de la littérature empirique précédentes, les facteurs pouvant être opérationnalisés dans cette étude sont les facteurs propres à l'enfant (âge, sexe, niveau d'instruction), les facteurs propres au ménage d'origine (taille du ménage, nombre d'enfants de 5-17 ans, ethnie du Chef de ménage, niveau d'instruction du Chef de ménage, sexe du Chef de ménage, secteur d'activité du Chef de ménage, statut matrimonial du Chef de ménage), les facteurs propres au ménage d'accueil (nombre d'enfants de 5-17 ans, ethnie du Chef de ménage, niveau d'instruction du Chef de ménage, sexe du Chef de ménage, secteur d'activité du Chef de ménage, statut matrimonial du Chef de ménage) et les facteurs de risque communautaire (milieu de résidence, département proche d'une frontière).

3.2. Méthodes d'analyse

La technique de régression logistique est la méthode explicative qui a été retenue dans cette recherche. Le choix de cette technique est justifié par la nature binaire de notre principale variable dépendante : enfant victime de la traite (traite = 1) ou pas (traite = 0).

Le modèle de régression logistique permet de mettre l'équation: $Z = \log(p/1-p)$ sous la forme linéaire $Z = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \dots + \beta_n X_n$; ou bien sous la forme multiplicative $e^z = p/1-p$ soit $p = e^z / 1 + e^z$. La statistique $e^z = p/1-p$ est appelée *Odds ratio* ou « rapport de cote, RC ».

L'écart de risque est calculé à partir des Odds ratios. Lorsque le rapport de cote est inférieur à 1, les enfants ayant la caractéristique de la modalité considérée de la variable explicative ont $((1-RC)*100)$ % moins de risque (ou de chance) que leurs homologues de la modalité de référence de réaliser l'événement. Lorsque le Odds ratio est supérieur à 1, cela signifie que les enfants appartenant à la modalité considérée de la variable explicative courent Odds ratio fois plus le risque de subir l'évènement traite des enfants ou $((RC - 1)*100)$ % fois moins le risque de subir cet évènement.

4. Présentation des résultats

Conformément à notre cadre conceptuel, les différents facteurs ont été regroupés en trois : les facteurs communautaires, les facteurs liés au ménage et les facteurs liés à l'enfant. Ces différents groupes de facteurs ont été introduits bloc par bloc et progressivement afin de pouvoir mettre en évidence la contribution de chaque bloc au modèle général, les odds ratios des facteurs du groupe et l'effet induit des facteurs du bloc introduit sur les odds ratios des facteurs déjà présents dans le modèle.

L'analyse de la régression logistique de la traite des enfants en fonction des caractéristiques communautaires, des caractéristiques du ménage et des caractéristiques de l'enfant, montre que de façon globale, chacun des groupes de facteurs a une influence significative sur la traite des enfants au seuil de 5%. Le modèle obtenu permet de prédire avec une probabilité très significative 52,2% la traite des enfants (cf. Tableau 1).

Tableau 1 – Tableau récapitulatif des résultats de régression logistique pas à pas

	M0 (Brut)	M1=(M0+caractéristiques du ménage)	M2=(M1+ caractéristiques de l'enfant)
Département (Pseudo R2=6,74***)			
Alibori	1,32ns	0,89ns	0,89ns
Atacora	1,02ns	0,79ns	0,67ns
Atlantique	0,74ns	0,82ns	2,29ns
Borgou	1,25ns	0,47*	0,79ns
Collines	1,08ns	0,36**	1,84ns
Couffo	1,69*	0,57ns	1,83ns
Donga	3,33***	1,36ns	1,75ns
Littoral	1,00	1,00	1,00
Mono	0,42ns	0,33*	1,17ns
Ouémé	0,68ns	0,50ns	1,67ns
Plateau	1,70ns	0,53ns	1,24ns
Zou	1,67*	0,80ns	0,87ns
Sexe du CM (Pseudo R2=6,39***)			
Masculin	1,00	1,00	1,00
Féminin	2,62***	1,41ns	1,84*
Secteur d'activité du CM (Pseudo R2=4,95***)			
Agriculture	1,00	1,00	1,00
Industrie	1,84**	1,47ns	1,82ns
Services	1,67***	1,31ns	1,53ns
Niveau d'instruction du CM (Pseudo R2=4,96***)			
Sans niveau	1,84ns	0,41ns	0,24ns
Primaire	1,24ns	0,47ns	0,58ns
Secondaire	0,98ns	0,45ns	0,28ns
Supérieur	1,00	1,00	
Situation matrimoniale du CM (Pseudo R2=7,73***)			
Célibataire	2,05*	4,32***	0,40ns
Marié(e)	1,00	1,00	1,00
Séparé	2,00*	2,28*	1,28ns
Divorcé	2,26ns	3,95**	5,66**
Veuf	4,36***	5,69***	2,64**
Union libre	1,15ns	1,38ns	1,47ns
Niveau de vie du ménage (Pseudo R2=5,36***)			
Très pauvres	2,14***	0,86ns	0,60ns
Pauvres	1,48ns	0,43**	0,39*
Classe moyenne	1,83**	0,60ns	0,44*

Riches	0,93ns	0,56*	0,36*
Très riches	1,00	1,00	1,00
Pseudo R2=4,90***			
Sexe de l'enfant (Pseudo R2=5,71***)			
Masculin	1,00		1,00
Féminin	2,07***		1,19ns
Pseudo R2=5,71***			
Lien de parenté de l'enfant avec le CM (Pseudo R2=18,65***)			
Enfant	1,00		1,00
Petit fils/petite fille	5,92***		7,29***
Enfant adopté	17,73***		17,87***
Autre parent	10,41***		11,80***
Enfant orphelin (Pseudo R2=20,21***)			
Oui	12,91***		15,24***
Non	1,00		1,00
l'enfant a-t-il été scolarisé (Pseudo R2=17,84***)			
Non	10,36***		19,69***
Oui	1,00		1,00
Pseudo R2		13,94***	52,2***

Notes : * = probabilité inférieur ou égal à 5% ; ** = probabilité inférieur ou égal à 1% ; *** = probabilité inférieur ou égal à 0,1% ns = différence non significative au seuil de 5% M0 = Modèle brut ; M1 = M0 + Caractéristiques du ménage ; M2 = M1 + Caractéristiques de l'Enfant.

4.1. Facteurs communautaires

Les résultats obtenus se présentent comme suit (cf. Tableau 2) :

Modèle M0

Le département de résidence de l'enfant, seule variable communautaire retenue, prédit 6,7% de la traite des enfants.

Toutes choses égales par ailleurs, les enfants résidant dans le département de la Donga courent 3 fois plus le risque d'être victimes de la traite que ceux résidant dans le département du Littoral pris comme référence. Par contre, en dehors des départements du Couffo, de la Donga et du Zou, il n'y a pas de différence significative entre les enfants résidant dans le Littoral et ceux résidant dans les autres départements en matière de la traite des enfants.

Modèle M1

Avec la prise en compte des caractéristiques du ménage dans la régression, il se dégage deux tendances :

- des différences significatives sont apparues entre les départements du Borgou, du Mono et des Collines avec celui du Littoral en matière de la

traite alors qu'il n'y avait aucune différence, toutes choses égales par ailleurs ;

- les différences qui existaient ceteris paribus¹⁰, entre les départements du Couffo, de la Donga et du Zou et celui du Littoral pris comme référence, se sont estompées.

En conséquence :

- les caractéristiques du ménage constituent des variables de confusion de l'influence du département de résidence sur la traite des enfants ;
- la différence existant au niveau brut en matière de la traite entre les départements du Couffo, de la Donga et du Zou et celui du Littoral étaient fallacieuses.

Modèle M2

L'introduction des caractéristiques des enfants dans le modèle inhibe totalement l'effet du département sur la traite des enfants. En effet, avec la prise en compte des caractéristiques des enfants, il n'existe plus de différence significative entre les départements en matière de la traite des enfants. Ce résultat permet de conclure qu'en réalité, il n'existe pas une relation directe entre le département de résidence et la traite des enfants.

Tableau 2 – Odds ratios de la traite des enfants selon le département

	Rapports de cotes (RC) (odds ratios)		
	M0 (Brut)	M1=(M0+caractéristiques du ménage)	M2=(M1+ caractéristiques de l'enfant)
Département (Pseudo R2=6,74***)			
Alibori	1,32ns	0,89ns	0,89ns
Atacora	1,02ns	0,79ns	0,67ns
Atlantique	0,74ns	0,82ns	2,29ns
Borgou	1,25ns	0,47*	0,79ns
Collines	1,08ns	0,36**	1,84ns
Couffo	1,69*	0,57ns	1,83ns
Donga	3,33***	1,36ns	1,75ns
Littoral	1,00	1,00	1,00
Mono	0,42ns	0,33*	1,17ns
Ouémé	0,68ns	0,50ns	1,67ns
Plateau	1,70ns	0,53ns	1,24ns
Zou	1,67*	0,80ns	0,87ns

Notes : * = probabilité inférieur ou égal à 5% ; ** = probabilité inférieur ou égal à 1% ; *** = probabilité inférieur ou égal à 0,1% ns = différence non significative au seuil de 5%

¹⁰Toutes choses égales par ailleurs.

4.2. Facteurs liés au ménage

Les caractéristiques du ménage prédisent significativement, 12% de la traite des enfants. Parmi les variables retenues, la situation matrimoniale du chef de ménage (CM), le sexe du CM et le niveau de vie du ménage ont les pouvoirs prédictifs les plus élevés (Cf. Tableau 3).

Modèle M0

Au niveau brut, toutes choses égales par ailleurs, les enfants vivant dans des ménages dirigés par une femme courent 2,6 fois plus le risque d'être victimes de la traite que ceux vivant dans des ménages dirigés par un homme, toutes choses égales par ailleurs.

Les enfants vivant dans des ménages dirigés par un chef travaillant dans le secteur industriel courent 1,8 fois (prob.<=1%) plus le risque d'être victimes de la traite que ceux vivant dans un ménage dirigé par un CM travaillant dans le secteur agricole, ceteris paribus. Ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où les données montrent que les femmes chefs de ménage exploitent plus les enfants que les hommes chefs de ménage. Ces femmes se retrouvent majoritairement dans le secteur industriel qui comprend les industries manufacturières et certaines activités comme le cassage des pierres. Les hommes chefs de ménage sont certes majoritaires dans le secteur agricole mais ils exploitent moins les enfants. Par ailleurs, les odds ratios calculent des rapports relatifs et non absolus. Ce qui permet de déflater le nombre d'hommes chefs de ménage qui exploitent les enfants par rapport à l'effectif des hommes chefs de ménage.

Les enfants vivant dans des ménages dirigés par un chef veuf ou séparé courent respectivement 4 fois et 2 fois plus le risque d'être victimes de la traite que ceux vivant dans un ménage dirigé par un marié, toutes choses égales par ailleurs.

Les enfants vivant dans des ménages très pauvres courent ceteris paribus, deux fois plus (Odds ratio = 2,0, prob.<=0,000), le risque d'être victimes de la traite que ceux vivant dans des ménages très riches.

Par contre, il n'y a pas de différence significative entre les enfants en fonction du niveau d'instruction du CM.

Tableau 3 – Odds ratios de la traite des enfants selon les caractéristiques du ménage

	Rapports de cotes (odds ratios)		
	M0 (Brut)	M1=(M0+caractéristiques du ménage)	M2=(M1+caractéristiques de l'enfant)
Sexe du CM (Pseudo R2=6,39***)			
Masculin	1,00	1,00	1,00
Féminin	2,62***	1,41ns	1,84*
Secteur d'activité du CM (Pseudo R2=4,95***)			
Agriculture	1,00	1,00	1,00
Industrie	1,84**	1,47ns	1,82ns
Services	1,67***	1,31ns	1,53ns
Niveau d'instruction du CM (Pseudo R2=4,96***)			
Sans niveau	1,84ns	0,41ns	0,24ns
Primaire	1,24ns	0,47ns	0,58ns
Secondaire	0,98ns	0,45ns	0,28ns
Supérieur	1,00	1,00	1,00
Etat matrimonial du CM (Pseudo R2=7,73***)			
Célibataire	2,05*	4,32***	0,40ns
Marié(e)	1,00	1,00	1,00
Séparé	2,00*	2,28*	1,28ns
Divorcé	2,26ns	3,95**	5,66**
Veuf	4,36***	5,69***	2,64**
Union libre	1,15ns	1,38ns	1,47ns
Niveau de vie du ménage (Pseudo R2=5,36***)			
Très pauvres	2,14***	0,86ns	0,60ns
Pauvres	1,48ns	0,43**	0,39*
Classe moyenne	1,83**	0,60ns	0,44*
Riches	0,93ns	0,56*	0,36*
Très riches	1,00	1,00	1,00

Notes : * = probabilité inférieure ou égale à 5% ; ** = probabilité inférieure ou égale à 1% ; *** = probabilité inférieure ou égale à 0,1% ns = différence non significative au seuil de 5%

Modèle M1

En présence des autres caractéristiques du chef de ménage, et du département, le sexe du chef de ménage et son secteur d'activité n'influencent plus significativement la traite des enfants contrairement au statut matrimonial du CM et à la pauvreté non monétaire des ménages.

Les rapports de cote montrent qu'en présence des autres caractéristiques du ménage, l'effet de la situation matrimoniale sur la traite des enfants s'est renforcé. Le risque d'être victime de la traite pour les enfants vivant avec un chef de ménage célibataire ou veuf, augmente passant respectivement de 2,0 à 4,3 et de 4,4 à 5,7 comparativement aux enfants vivant avec des chefs de ménage mariés. Une différence significative apparaît entre les ménages pauvres et riches comparativement aux ménages très riches alors que toutes choses égales par ailleurs, il n'y avait aucune différence significative entre ces catégories de ménages.

Modèle M2

En tenant compte des caractéristiques de l'enfant dans le modèle, cela renforce l'influence du sexe du chef de ménage sur la traite des enfants. Par contre les caractéristiques de l'enfant inhibent l'influence du célibat, atténuent l'influence du veuvage et renforcent l'effet du divorce sur la traite des enfants. Ainsi, au niveau net, les statuts de célibataire et de séparés n'influencent pas significativement la traite des enfants. L'effet du veuvage sur la traite des enfants diminue de moitié passant de $RC=5,7$ ($prob.<=0,000$) à $RC=2,6$ ($prob.<=0,01$). Les caractéristiques de l'enfant apparaissent donc comme des facteurs de confusion de l'influence du statut matrimonial du chef de ménage sur la traite des enfants et des variables intermédiaires de l'influence du sexe du chef du ménage sur la traite.

4.3. Les facteurs liés à l'enfant

Toutes choses égales par ailleurs, le lien de parenté avec le chef de ménage, la survie des parents et les antécédents de scolarisation¹¹ expliquent chacun respectivement 18%, 20% et 17% de la traite des enfants. Au vu des résultats de la régression logistique, les caractéristiques de l'enfant apparaissent comme les plus déterminantes en matière de la traite des enfants. En effet, ensemble, elles permettent significativement ($prob.<0,000$) de prédire près de 41% de la traite des enfants (Cf. Tableau 4).

Modèle M0

Au niveau brut, les filles courent 2 fois plus le risque d'être victimes de la traite que les garçons, toutes choses égales par ailleurs.

Les enfants adoptés et les autres parents du chef de ménage courent respectivement 17 fois (Odds ratio = 17,7 ; $prob.<=0000$) et 10 fois (Odds ratio = 10,4 ; $prob.<=0,000$) plus le risque d'être victimes de la traite que les enfants du chef de ménage, *ceteris paribus*.

¹¹ Désigne le fait pour un enfant d'avoir jamais été scolarisé ou pas.

Les enfants orphelins soit d'un ou des deux parents courent 13 fois (Odds ratio = 12,9 ; prob.<=0,000) plus le risque d'être victimes de la traite que les enfants dont les deux parents sont en vie.

Les enfants n'ayant jamais été à l'école courent 10 fois (Odds ratio = 10,4 ; prob.<=0,000) plus le risque d'être victimes de la traite que ceux ayant fréquenté.

Modèle M2

En présence de tous les autres facteurs notamment les variables communautaires, les caractéristiques du ménage et des autres caractéristiques de l'enfant, le sexe de l'enfant n'influence pas significativement la traite des enfants. Par contre, les autres caractéristiques de l'enfant conservent leur significativité et voient leurs effets renforcés par l'action des autres facteurs.

Tableau 4 – Odds ratios de la traite des enfants selon les caractéristiques de l'enfant

	Rapports de cote (odds ratios)		
	M0 (Brut)	M1=(M0+caractéristiques du ménage)	M2=(M1+caractéristiques de l'enfant)
Sexe de l'enfant (Pseudo R2=5,71***)			
Masculin	1,00		1,00
Féminin	2,07***		1,19ns
Lien de parenté avec le CM (Pseudo R2=18,65***)			
Enfant	1,00		1,00
Petit fils/fille	5,92***		7,29***
Enfant adopté	17,73***		17,87***
Autre parent	10,41***		11,80***
Enfant orphelin (Pseudo R2=20,21***)			
Oui	12,91***		15,24***
Non	1,00		1,00
l'enfant a-t-il été scolarisé (Pseudo R2=17,84***)			
Non	10,36***		19,69***
Oui	1,00		1,00
Pseudo R2 (modèle)		13,8***	52,2***

Notes : * = probabilité inférieur ou égal à 5% ; ** = probabilité inférieur ou égal à 1% ; *** = probabilité inférieur ou égal à 0,1% ns = différence non significative au seuil de 5%

NB : Le Tableau 4 est la suite des autres tableaux. Au niveau de M0, le Pseudo R2 est calculé pour chaque variable. Au niveau de M1 et M2, le Pseudo R2 concerne tout le modèle. Le M1 n'inclus pas les variables liées à l'enfant.

Ainsi, au niveau net, le risque d'être victimes de la traite couru par les enfants orphelins comparativement aux enfants dont les deux parents sont vivants, passe de RC=12,9 à RC=15,2 fois tandis que celui des enfants n'ayant jamais été scolarisés comparativement aux enfants ayant été scolarisés a presque doublé passant de RC=10,4 à RC=19,7 (voir tableau6).

4.4. Analyse des principaux résultats de l'étude

L'efficacité des politiques de lutte contre la traite des enfants passe par une bonne connaissance des déterminants de ce fléau. Cette recherche ambitionne d'éclairer les décideurs dans cette voie. Les résultats de cette étude montrent que la traite des enfants est étroitement liée aux caractéristiques de l'enfant notamment son lien de parenté avec le chef de ménage d'accueil, la survie de ses parents et la scolarisation de l'enfant :

Les enfants sont plus susceptibles d'être victimes de la traite dans les ménages riches que dans les ménages pauvres. Une analyse du côté de la demande permet d'expliquer ce résultat. En effet, selon l'UNESCO (2007), « ... cette demande¹² est satisfaite par une importante offre de personnes, provenant très souvent de milieux pauvres, qui suivent les trafiquants pour échapper à leur pauvreté ». La traite est considérée par les familles pauvres comme une stratégie de survie. Ces familles envoient le plus souvent les enfants travailler dans des familles d'accueil relativement plus aisées et travaillant pour la plupart dans le secteur industriel ou les services notamment dans les activités manufacturières, le commerce et la restauration.

Le sexe de l'enfant n'influence pas significativement son risque d'être victime de la traite. Ce résultat signifie que le sexe de l'enfant n'affecte pas directement son risque d'être victime de la traite. Le fait de n'avoir pas été scolarisé augmente les risques de l'enfant d'être victime de la traite.

Les enfants sont plus susceptibles d'être victimes de la traite dans les ménages dirigés par une femme que dans ceux dont le chef de ménage est de sexe masculin. L'origine de ce résultat pourrait venir du fait que dans la société béninoise, les activités qui nécessitent le travail des enfants, sont exercées majoritairement par les femmes et que les hommes sont moins enclins à exploiter les enfants que les femmes¹³. Ainsi, lorsque l'homme est le chef de ménage, il impose son point de vue et sert de contrepoids en matière de conditions de travail des enfants. Il n'y a

¹² Il s'agit de la demande d'enfants et d'adultes dans le travail domestique et agricole et dans l'industrie du sexe.

¹³ L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE-2008) montre que dans tous les secteurs d'activité, les femmes chefs de ménage exploitent plus les enfants que les hommes chefs de ménage, y compris dans le secteur agricole (18,7% contre 5,2%) et dans les industries manufacturières auxquelles fait partie le travail artisanal (30,3% contre 8,8%) (Voir annexe 1).

pas de différence significative entre les enfants vivant dans un ménage dont le chef est agriculteur et ceux des ménages dont le chef travaille dans le secteur industriel ou celui des services. En d'autres termes, c'est moins le secteur d'activité du chef de ménage qui explique les différences observées au niveau brut. Ces différences pourraient être dues aux caractéristiques de l'enfant ou à celles du chef de ménage.

Les enfants orphelins courent plus le risque d'être victimes de la traite que les non orphelins. Ce résultat très significatif pourrait indiquer que le fait d'être orphelin rend l'enfant plus vulnérable. En raison de la solidarité familiale qui est encore légion dans la société béninoise, les enfants orphelins sont pour la plupart placés chez des membres de la famille qui les utilisent dans des travaux à abolir. Par ailleurs, en l'absence de leurs parents biologiques qui auraient pu s'y opposer, les enfants sont très tôt confrontés aux difficultés de survie et constituent ainsi une proie facile aux trafiquants. En conséquence, ils sont plus vulnérables aux promesses des trafiquants d'enfants, qui leur miroitent des opportunités d'emploi et de rémunération alléchantes. Selon l'UNESCO (2007), « *Généralement, les trafiquants trompent leurs victimes avec des promesses de meilleures opportunités ailleurs. L'appât utilisé habituellement est l'assurance d'opportunités d'emplois avec des rémunérations plus élevées que celles disponibles dans la communauté d'origine de la victime. Parfois, les trafiquants évoquent des opportunités de meilleure éducation ou de formations. D'autres fois, ils promettent des mariages ou des emplois à l'étranger, la plupart du temps dans les secteurs informels et non régulés (ex : coiffeuses ou domestiques)* ».

Dans un ménage donné, les enfants adoptés ou les autres parents du chef de ménage courent plus le risque d'être victimes de la traite que les propres enfants du chef de ménage. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que le plus souvent, les parents ont tendance à envoyer leurs propres enfants à l'école ou à l'apprentissage d'un métier pendant que les tâches ménagères, les travaux difficiles et dangereux sont confiés aux autres enfants du ménage. Ce comportement est la conséquence de l'effritement des valeurs culturelles traditionnelles au profit de l'individualisme, ce qu'Adihou (2000) appelle la « détérioration de la solidarité traditionnelle »¹⁴. Cependant, il importe de souligner qu'il arrive parfois que les parents biologiques des enfants les mettent en situation de la traite, mais dans ce cas, cela dépend d'autres facteurs comme le niveau d'instruction des parents et la pauvreté. Un parent instruit sera moins facilement trompé par un trafiquant qu'un parent non instruit. Par ailleurs, le parent instruit compare les avantages futurs de la scolarisation de l'enfant et ceux de sa mise au travail. Les trafiquants exploitent l'analphabétisme et la pauvreté des parents pour leur faire des promesses fallacieuses. Les données de l'ENTE montrent que majoritairement, ce sont les parents biologiques (45,1%) des enfants victimes de la traite qui ont décidé qu'ils

¹⁴ Coopération Bénin - Union Européenne, « Rapport de capitalisation sur les causes structurelles de la traite d'enfants en République du Bénin », 2000.

aillent vivre dans leur ménage d'accueil. Selon UNSECO (2007), « Parfois, ce sont les parents ou le tuteur de l'enfant qui sollicitent l'aide des trafiquants. Cela naît de l'ignorance des conditions dans lesquelles l'enfant va se retrouver et de l'espoir que les enfants seront éduqués ou formés pour acquérir des compétences et que cela leur permettra de connaître un futur avancement économique ».

La fréquentation scolaire passée apparaît comme un facteur qui influence très significativement la traite des enfants. Les enfants n'ayant jamais été à l'école courent plus le risque d'être victimes de la traite que les enfants ayant fréquenté. Le fait d'avoir été à l'école rend les enfants plus éveillés et moins enclins à accepter facilement des promesses fallacieuses. Sous l'impulsion de l'UNICEF, CARE INTERNATIONAL et autres institutions œuvrant dans la protection des enfants, l'école devient de plus en plus le lieu où les enfants sont sensibilisés sur certains problèmes sociaux comme le travail dangereux et la traite des enfants, la maltraitance des enfants, etc. Ces aptitudes des enfants ayant fréquenté sont renforcées par les messages radios et spots télévisés de sensibilisation sur ces phénomènes prohibés.

Les résultats de nos recherches révèlent que les facteurs déterminants dans la traite interne des enfants sont : le sexe du chef de ménage, la situation matrimoniale du chef de ménage, le niveau de vie du ménage, le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage, la survie des parents de l'enfant et la scolarisation de l'enfant.

Au vu de ces résultats, nous recommandons les mesures de politique ci-après :

- Améliorer les conditions de vie des populations en luttant efficacement contre la pauvreté. En effet, la plupart des enfants victimes de la traite proviennent des ménages pauvres majoritairement des agriculteurs. L'amélioration des techniques culturales et des revenus des paysans dans la durée pourrait leur permettre de sortir de la pauvreté ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour établir des actes de naissance à tous les enfants ;
- Rendre la scolarisation obligatoire pour tous les enfants en âge d'aller à l'école quelque soit leur lien de parenté avec le chef de ménage. Scolariser un enfant revient cher et ce n'est souvent pas la première priorité des familles pauvres ni le premier poste sur lequel elles veulent dépenser leurs maigres ressources. Pour une famille qui compte plusieurs enfants, les envoyer tous à l'école représente une lourde charge financière. Cela appelle d'accompagner la gratuité de l'enseignement maternelle et primaire en cours, d'autres mesures visant à alléger les autres charges scolaires des parents d'élèves surtout ceux les plus pauvres. A cet effet, il faut encourager et étendre la mise en place de cantines scolaires et la distribution gratuite de manuels et de fournitures scolaires aux élèves dans les écoles ;

- Augmenter les centres d'accueil des enfants orphelins et/ou en situation difficile et développer en leur faveur des programmes de formation et de réinsertion socioprofessionnelle. Cela suppose dans un premier temps d'estimer le nombre d'enfants orphelins et leur répartition spatiale ;
- Sensibiliser les parents sur les droits de l'enfant et particulièrement sur l'obligation de scolariser les enfants d'âge scolaire et sur les risques encourus par eux-mêmes et par leurs enfants confiés aux trafiquants.

5. Conclusion

Malgré toutes les dispositions législatives prises et les actions mises en œuvre pour lutter contre la traite des enfants au Bénin, ce phénomène continue d'être légion dans notre pays. Plusieurs facteurs expliquent la persistance de ce fléau au nombre desquels la forte démographie, les coutumes, la pauvreté des populations, le niveau d'instruction du chef de ménage et la scolarisation des enfants. Cependant, ces facteurs n'ont pas la même influence sur la traite des enfants. En effet, certains facteurs sont plus déterminants que d'autres dans l'explication du phénomène. Ainsi, pour planifier les mesures efficaces et efficaces de lutte contre la traite des enfants, il est indispensable de connaître les leviers sur lesquels il faudra agir pour parvenir à des résultats probants. Cette étude a été réalisée dans la perspective de mettre en évidence les facteurs explicatifs de la traite des enfants, en vue d'aider à la prise de décision.

Au terme de nos investigations faites à partir des données de la première enquête sur le travail des enfants au Bénin, les résultats obtenus révèlent que les facteurs les plus déterminants dans l'explication de la traite interne des enfants sont : le sexe du chef de ménage, la situation matrimoniale du chef de ménage, le niveau de vie du ménage, le lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage, la survie des parents de l'enfant et la scolarisation de l'enfant. Deux groupes de facteurs ont été identifiés : les facteurs liés au ménage dans lequel vit l'enfant et les facteurs liés à l'enfant. Nos résultats révèlent que les facteurs liés à l'enfant ont un pouvoir explicatif plus élevé que les facteurs liés au ménage. En conséquence, il est plus indiqué d'intervenir sur ces variables comme l'accompagnement et le suivi des enfants orphelins, de même que la scolarisation des enfants.

Cette étude malgré le mérite d'avoir mis en évidence les facteurs les plus déterminants dans l'explication de la traite interne des enfants au Bénin comporte quelques limites au nombre desquelles le manque de données appropriées pour opérationnaliser la traite en tenant compte de tous ses critères de définition notamment la migration et le transfert de l'enfant.

Références bibliographiques

- Adihou, A., (2000), *Rapport de capitalisation sur les causes structurelles de la traite d'enfants en République du Bénin*, Coopération Bénin - Union Européenne.
- Aide et Action Bénin, (2005), *La problématique des vidomègons et du trafic des enfants au Bénin : regard sur une pratique sociale pervertie*, Cotonou, Mars 2005.
- Atodjinou, C., (2009), *Facteurs explicatifs du travail des enfants au Bénin*. Mémoire de DESS en Démographie à l'IFORD, Yaoundé, 143 p.
- Basu, K., et Van, P.H. (1998), *The Economics of Child Labour*, *The American Economy Review* 88 (3), 554-575.
- Becker, G., (1962), Investment in Human Capital, a Theoretical Analysis, *Journal of Political Economy*, vol. 70 (5), 30 p.
- Diallo, Y., et Kone, K.S. (2001), *Pauvreté des ménages et phénomène du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Colloque Chaire UNESCO sur Pauvreté et développement durable, Université Montesquieu- Bordeaux, France 4, 22 et 23 Novembre 2001, 24 p.
- Diallo, Y., (2002), *Les déterminants du travail des enfants en Côte d'Ivoire*, Document de travail N°5 Université Montesquieu-Bordeaux IV, France, 16 p.
- Elson, D., (1982), Differentiation of Children's Labour in the Capitalist Labour Market, *Development and Change* 13, 479-497.
- INSAE, (2009), *Rapport final de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE)*, BIT/INSAE, 154 p.
- OIT, (2007), *La traite des enfants : la réponse de l'OIT à travers l'IPEC* ». Document de travail.
- Qvortrup, J., (1985), *Placing Children in the Division of the Labour*, in CLOSE P. et COLLINS R., *Family and Economy modern Society*, MacMillan, Basingstoke, 188 p.
- Réseau des Femmes Parlementaires, (2009), *La traite des personnes*, in Rapport de la 35^e Session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Paris, du 3 au 6 juillet 2009.
- Schultz, T., (1961), Investment in Human Capital, *American Economic review* 51, 1-17
- TDH, (2004), *Les enfants une marchandise ? Agir contre la traite des enfants*, Fédération Internationale Terre des Hommes, Fondation Terre des Hommes, Lausanne, Suisse et Terre des Hommes Allemagne, Mai 2004, 100p.
- UNESCO, (2007), *La traite des personnes au Bénin : facteurs et recommandations*, Document stratégique série Pauvreté N°14.3(F), Paris 2007. 61 p.
- UNICEF, (2007), *Etude sur la traite des Enfants au Bénin*, Document de travail.
- Wright, E.O., (1978), *Class, Crisis and the State*, New Left Books, Londres.

Annexe 1 – Enfants victimes de traite (%) selon la branche d'activité et le sexe du CM

Branches d'activité	Sexe du chef du ménage dans lequel vit l'enfant.		
	Masculin	Féminin	Total
Agriculture, pêche	5,2	18,7	6,9
Industries minières et extractives	0,0	0,0	0,0
Industries manufacturières	8,8	30,3	14,2
Construction	11,2	17,3	12,4
Commerce, restaurants et services de restauration	13,5	25,4	16,6
Transports	0,0		0,0
Autres secteurs	15,6	41,5	20,9
Total	7,6	23,8	10,3

Source : ENTE (2008).